

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Présents : Xavier Chauvin, Monique Duraffourg, Jacques Fournier, Gérard Gerbod, Fabienne Jobard, Régis Malinverno, Jérôme Morel, Eric Prost-Romand

Excusés : Olivier Courrouville, David Dodane, Caroline Genin avec pouvoir à E.Prost-Romand, Martine Guyon, Jérôme Paret, Olivier Perrad avec pouvoir à Régis Malinverno

Absent : Alain Jacquet

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 19 avril 2017

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu municipal, à l'unanimité.

1) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Canton de Morez pour la compétence énergie

Le Syndicat Mixte du Canton de Morez n'ayant pas la compétence production et distribution d'énergie calorifique (construction de chaufferie et de réseaux de chaleur et vente de chaleur), il est nécessaire de modifier ses statuts.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement de statuts du Syndicat Mixte et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

2) Coupes de bois 2017

L'ONF propose de nouvelles coupes de bois pour 2017 : les parcelles 6, 10, 16 et 43 qui comprennent des résineux et feuillus en bloc sur pied et des châblis en bloc façonnés. Des ventes aux enchères auront lieu à Champagnole et à Levier. Le produit de ces ventes s'éleva à environ 30 000 € et donc une baisse très conséquente (comparativement aux 100 000 € des années précédentes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Emprunt dameuse

La dameuse ENB, en panne en fin de saison, doit être remplacée, car les réparations seraient très chères. Il reste 6 annuités d'emprunt à payer sur cette machine financée par un emprunt sur 15 ans. M. le Maire a demandé 2 devis pour une dameuse auprès des marques Prinoth et Kassbohrer.

Compte tenu de la valeur d'achat à neuf d'une dameuse , le choix s'est finalement portée sur l'acquisition d'une dameuse d'occasion Kassbohrer au prix de 89.000 € HT soit 106.800 € TTC.

Cette achat s'accompagne :

- De la reprise de l'ancienne dameuse pour 20.000 € TTC
- D'une révision complète de la machine achetée, assortie d'une garantie pièces et main d'œuvre d'un an ;
- D'un avoir de 2.000 € HT pour pièces éventuelles .

Eric Prost-Romand propose que le carnet d'entretien de cette nouvelle dameuse soit régulièrement contrôlé par les responsables ENB.

Pour ne pas obérer les finances communales et ainsi éviter une interférence trop longue entre les échéances de remboursement de l'ancienne dameuse et celles de la nouvelle, il a été décidé de financer l'achat de ce matériel sur une durée très courte, savoir :

- Auto financement : 46.800 €
- Emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE à hauteur de 60.000 € sur une durée de 36 mois, avec intérêts au taux annuel fixe de 0,80 % remboursable au moyen de 3 échéances annuelles .

Les intérêts versés représenteront environ 550 €.

Observation étant faite qu'il avait été envisagé de recourir éventuellement à une location avec option d'achat (LOA), mais ce financement s'est révélé plus onéreux qu'un achat classique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser cet emprunt, à signer le bon de commande de la machine, la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Renouvellement de l'adhésion au service E-Lum du Sidec

Le service de maintenance de prévention de l'éclairage public de la commune est géré par le Sidec. Pour renouveler cette adhésion, une convention d'une durée de 5 ans doit être signée.

63 interventions ont été réalisées depuis 2011 pour un prix de 18 € par point lumineux.

M. le Maire en profite pour évoquer une possible extinction de l'éclairage public vers 23H, comme cela se fait à Saint-Laurent...Le passage au nouvel éclairage au sodium a déjà fait réaliser une économie de 4000 € par an, l'extinction permettrait d'économiser encore 1 600 € supplémentaires par an. L'extinction permettrait aussi de retrouver un ciel étoilé mais peut gêner l'intervention des pompiers et donner un sentiment d'insécurité...Une discussion est nécessaire et un essai pourrait être réalisé...

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention et la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Changement de barrières à l'école et pour le bassin de rétention d'eau et demande de subvention au Conseil Départemental ESTJ

Les barrières en bois de l'école et celles du bassin de rétention d'eau sont très dégradées et doivent être remplacées pour des raisons évidentes de sécurité.

M. Le Maire a demandé un devis à l'entreprise Franche Clôture Environnement(FCE) à LEVIER, soit :

- pour l'école une barrière en treillis soudé métallique de couleur gris clair avec portillon et portail de couleur rouge d'une hauteur de 1,20m ; coût : 8.310 € HT soit 9 972 € TTC pour 80 mètres, pose comprise.

- pour le bassin de rétention d'eau du télési : treillis de 2 m de haut de couleur verte ; coût 6.290 € HT soit 7 548 € TTC pour 155 mètres.

Une demande d'aide auprès Conseil Départemental sera effectuée faite dans le cadre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ).

Le montant maximum alloué à la Commune pour la période 2016-2018 s'élève à 10 561 €. Un pourcentage de 20 % maximum est accordé sur le montant de travaux HT, à condition que celui-ci dépasse 10 000 € HT. Donc pour les 2 barrières le total s'élève à 14.600 € HT, la subvention serait de 2 920 € et le reste de l'aide, soit 7.641,00 € pourrait être utilisé pour d'autres travaux.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document afférent à ces remplacements de barrières et demande de subvention ESTJ.

6) Vacance d'un appartement dans le bâtiment des pompiers

M. et Mme Marques ont donné leur préavis de départ pour l'appartement situé au-dessus de la caserne des pompiers le 08 mai ; un prorata de loyer sera donc réclamé aux locataires (8/31è)

Céline CHAUVIN reprendrait l'appartement au 1^{er} juin et souhaite y faire quelques travaux de rafraichissement. La fenêtre de salle de bains va être changée par la mairie. Les baies vitrées avaient été changées récemment et la terrasse commune aux 2 appartements a été rénovée. L'appartement de 70 m2 a aussi un garage.

M. le Maire propose donc de passer le loyer de 253,67 € à 290 € auquel s'ajoute 140 € de charges mensuelles et de proposer un bail d'une durée de 6 ans (durée légale, car bail consenti par une personne morale de droit public).

M. le Maire ajoute qu'avant de relouer, les diagnostics imposés par la loi devront être établis.

Le conseil autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Soutien à l'hôpital de Saint-Claude

Une délibération (motion de soutien) a été prise par la Commune des Hauts de Biemme pour s'opposer à la fermeture de l'hôpital de Saint-Claude. Une délibération est également prise par la Commune de BELLEFONTAINE en ce sens.

Comptes rendus divers et questions diverses

1) Très Haut Débit (THD)

Ce projet sera financé par le Conseil Départemental et Arcade.

Le Conseil Départemental a annoncé qu'il ne financerait que 9 plaques sur les 18 nécessaires pour installer la fibre optique sur le territoire d'Arcade. Une plaque est un nœud de réseaux optiques (NRO) qui diffuse le haut débit et le nombre de plaques nécessaires par commune dépend du nombre d'unités d'habitations : ainsi il en faudrait 1 à Bellefontaine, 1 à La Mouille, 2 à Longchaumois, 2 à Morbier et une dizaine à Morez. Toutes les plaques nécessaires ne pourront pas être installées et des choix devront être faits.

Le conseil municipal, à l'unanimité affirme que cette plaque est indispensable à Bellefontaine en soulignant que la Commune a été reconnu prioritaire, avec un débit internet actuel très faible. La commune attend cette technologie depuis longtemps et s'y est préparée partiellement avec des fourreaux lors de l'enfouissement. On propose aussi de prioriser l'accès THD aux mairies afin que chaque commune ait au moins une plaque pour son centre administratif.

2) Territoire Partagé des Lacs

Gérard Gerbod explique que le cabinet d'étude a proposé plusieurs scénarii avec des idées intéressantes qui vont être prochainement présentées puis choisies.

3) Syndicat des Eaux

Gérard Gerbod explique que les factures d'eau ont été réévaluées. Le fait de compter 2 unités logement en cas de gîte pose problème même si cette possibilité était comprise dans l'article 34 du règlement SUEZ.

Des travaux importants vont être engagés , avec notamment la construction d'une nouvelle station pour un coût d'environ 4 millions d'euros .

Un nouveau délégataire devra être choisi dès l'années prochaine dans le cadre d'une nouvelle DSP.

4) Numérisation du plan du cimetière

Pilotée par le SIDEC, le logiciel sera géré par la mairie. Il reste à numéroter les concessions, ce qui sera fait par Gérard Gerbod avec l'aide de Serge Larcher.

5) Commémoration du 8 mai

Elle aura lieu à 11 heures au monument aux morts et les élus sont invités à cette commémoration.

6) Assemblée Générale du ski club

Elle aura lieu le 5 mai à 19 heures à la salle des fêtes à Bellefontaine. La commune offre le pot d'accueil et l'aide des élus est sollicitée pour l'installation le vendredi matin. Régis Malinverno et Gérard Gerbod seront présents à cette assemblée générale.

7) Salle des fêtes

Pascale Morel transmet une liste de travaux à réaliser à la salle des fêtes. Des interventions des services techniques seront demandés. Prévoir aussi l'achat de quelques tables pour remplacer celles qui sont abîmées. Pour le parquet, il faudra décider s'il faut rénover ou si l'on remplace par un carrelage. La réfection des boiseries extérieures (dégrisage) et des huisseries est appréciée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 27 Avril 2017